

Règlement de la Course :

« Course des Volcans » édition 2026

1. PRÉLIMINAIRE

La manifestation pédestre, objet du présent règlement est interdite à tous engins à roue(s), hors ceux de l'organisation ou acceptés par celle-ci, et aux animaux.

Si des mesures sanitaires venaient à être mises en place par le gouvernement, l'organisateur respecterait scrupuleusement les dispositions en vigueur le jour de la course et pourra notamment annuler l'évènement ou imposer des règles sanitaires plus restrictives.

2. DATE, LIEU ET NATURE DE LA COMPÉTITION

a) Date

La compétition se tiendra le dimanche 20 septembre 2026.

b) Épreuves proposées

- Course de 14 km - 365 m de dénivelé positif cumulé
- Course de 26 km - 630 m de dénivelé positif cumulé
- Course de 44 km - 1350 m de dénivelé positif cumulé
- Courses adaptées pour les enfants (règlement FFA)

c) Départ / Arrivée

Maison du Site / Gare du Panoramique des Dômes, Chemin du Couleyras, commune d'ORCINES, sur la RD 68 au pied du Puy de Dôme à 10 km à l'Ouest de Clermont-Ferrand.

d) Horaires

- 7h30 départ du 44 km
- 9h00 départ 26 km
- 9h30 départ 14 km
- 9h45 départ Minimes et Cadets
- 10h30 départ Benjamins
- 11h20 départ Poussins (échauffement commun : 11h)
- 11h45 départ Eveils (échauffement commun : 11h20)

3. ORGANISATEUR

Association CUC Athlétisme - 15 bis rue Poncillon - 63 000 CLERMONT-FERRAND

Site internet : www.coursedesvolcans.org

Mail : contact@coursedesvolcans.org (moyen de contact à privilégier)

Téléphone : 06 62 49 99 65 (contact en cas d'urgence uniquement)

4. CONDITIONS DE PARTICIPATION

La participation à la manifestation est conditionnée à :

a) Catégorie d'âge :

Les compétiteurs doivent respecter les catégories d'âge suivantes :

- Course de 44 km : nés en 2007 et avant
- Course de 26 km : nés en 2007 et avant
- Course de 14 km : nés en 2009 ou avant
- Course de 4000 m (Minimes & Cadets) : nés en 2010-2011-2012-2013
- Course de 2100 m (Benjamins) : nés en 2014-2015
- Course de 1100 m (Poussins) : nés en 2016-2017
- Course de 600 m (École d'athlétisme) : nés en 2018-2019-2020

Les âges minimums pour les parcours du 14, du 26 et du 44km doivent être atteints au jour de la course.

b) Conditions de licences et de santé :

Conformément à l'article 231-2-1 du code du sport et à la réglementation des manifestations running FFA, la participation à la compétition est soumise à différents justificatifs.

Pour **les personnes mineures**, leur participation est soumise à la présentation obligatoire soit :

- D'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation. Les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte) ne sont pas acceptées ;
- D'une attestation (numéro unique, papier, électronique ou de type QR Code) indiquant que la personne a réalisé le Parcours de Prévention Santé (ou « PPS ») mis en place par la FFA via sa plateforme dédiée dont les conditions d'utilisation seront établies également par cette dernière. Pour être valable, le PPS doit être réalisé le jour de l'inscription et sera valable jusqu'à la date de notre manifestation.
 - Site pour réaliser son PPS et obtenir son attestation : <https://pps.athle.fr/>

Pour **les personnes majeures**, leur participation est soumise à la présentation obligatoire soit :

- D'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation. Les autres licences délivrées par la FFA (Santé et Encadrement) ne sont pas acceptées. Sauf convention contraire, la personne majeure ne peut pas présenter à l'organisateur une licence d'une autre fédération ;
- D'une attestation (papier, électronique ou de type QR Code) indiquant que la personne a réalisé le Parcours de Prévention Santé (ou « PPS ») mis en place par la FFA via sa plateforme dédiée dont les conditions d'utilisation seront établies également par cette dernière. Pour être valable, le PPS doit avoir été effectué au maximum un an avant la date de la manifestation à laquelle la personne souhaite s'inscrire.
 - Site pour réaliser son PPS et obtenir son attestation : <https://pps.athle.fr/>

Les **licences étrangères** ne sont pas acceptées, ce inclus les licences émises par une fédération membre de World Athletics. Les consignes ci-dessus leur sont applicables. Dans le cas où les participants étrangers mineurs sont tenus de fournir un certificat médical il doit être rédigé en langue française, daté, signé et permettre l'authentification du médecin, que ce dernier soit ou non établi sur le territoire national. S'il n'est pas rédigé en langue française, une traduction en français doit être fournie.

c) Droit d'inscription :

Le droit d'inscription est de :

- Course de 44 km : 48 €
- Course de 26 km : 28 €
- Course de 14 km : 16 €
- Course enfants : 5 €

donnant droit à :

- un cadeau coureur (aux 1350 premiers adultes inscrits)
- l'accès aux ravitaillements sur les parcours et à la collation d'arrivée

Dans le cas d'athlètes handisport nécessitant un ou plusieurs accompagnateurs, les accompagnateurs devront s'inscrire à la compétition en respectant les conditions du présent règlement (dont les conditions de santé). Un tarif préférentiel de 1€ leur est accessible. Un dossard leur sera fourni mais pas de transducteurs électroniques permettant le chronométrage.

d) Clôture des inscriptions

La clôture des inscriptions est fixée au : mercredi 16 septembre 2026 à 23 heures 59

e) Secrétariat - retrait de dossards

Pour les courses Enfants, 14km et 26km :

- retrait des dossards au Stadium Jean PELLEZ (44 Rue Pasteur, 63170 Aubière) vendredi 18 septembre de 18h00 à 20h00 et samedi 19 septembre de 10h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00
- retrait des dossards, le jour de la course, au départ à la gare du panoramique des dômes, à partir de 7h50

Pour le 44km, les dossards devront être retirés lors des permanences au Stadium Jean PELLEZ (horaires ci-dessus). **Aucun dossard du 44km ne pourra être retiré le jour de la course.**

Aucune inscription ne sera prise par téléphone.

Aucune inscription n'aura lieu passée l'heure de clôture. Aucune inscription ne sera possible sur place, le jour de la course.

Les épingles de fixation des dossards ne sont pas fournies par l'organisation.

f) Athlètes handisports

Les différents parcours ne permettent pas l'accueil des athlètes en fauteuil. Contactez l'organisation pour toute demande ou précision.

g) Mineurs

Les athlètes mineurs doivent être en possession d'une autorisation parentale de participation incluse dans le bulletin d'inscription.

h) Dossard

L'athlète doit porter visiblement sur la poitrine, pendant la totalité de la compétition, un dossard fourni par l'organisation. Le numéro doit être visible à tout moment.

i) Matériel obligatoire

Conformément à la réglementation de la FFA, et afin d'éviter aux coureurs de se trouver en situation de détresse et pour, en cas d'accident, alerter et attendre avec l'arrivée des secours, le matériel suivant est obligatoire pour les courses de 14, 26 et 44 km :

- Une réserve d'eau de 500mL minimum
- De l'alimentation (gels, barres, ...)
- Un sifflet
- Une couverture de survie
- Un téléphone chargé avec abonnement valide, dans lequel le numéro d'urgence (inscrit sur le dossard) est enregistré
- Un écocup / un gobelet de 15mL minimum
- Une pièce d'identité
- Une tenue de sport adaptée à des conditions froides et humides le cas échéant.

Des contrôles aléatoires pourront avoir lieu avant, pendant et à l'arrivée de la course. En cas de non-respect, une pénalité de 5' par élément manquant sera appliquée.

j) Matériel d'assistance

Les bâtons de course ne sont pas autorisés à l'exception des coureurs sur le 44km.

k) Accompagnement animal

Les animaux ne sont pas autorisés à accompagner les participants durant la course.

l) Rétractation

Tout engagement est ferme et définitif et ne donnera pas lieu à remboursement en cas de non-participation.

m) Acceptation du présent règlement

Le participant accepte sans réserve le présent règlement.

5. CESSION DE DOSSARD

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Sous réserve des informations communiquées par les deux participants, un transfert de dossier peut être réalisé en contactant l'organisation jusqu'à une semaine avant la date de clôture des inscriptions.

6. ASSURANCES

a) Responsabilité civile

La responsabilité de l'organisateur et des participants est couverte par la police d'assurance (contrat n°4121633J) souscrite auprès de la MAIF par l'intermédiaire de AIAC Courtage (14 rue de Clichy – 75009 Paris) et de la Fédération Française d'Athlétisme (FFA ; 33 Av Pierre de Coubertin – 75640 PARIS CEDEX 13).

b) Assurance dommages corporels

Sauf s'ils y ont renoncé, les athlètes licenciés FFA sont couverts par une assurance dommages corporels. Il est vivement conseillé aux autres athlètes de souscrire une assurance personnelle couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer.

7. RÉGLES SPORTIVES

La compétition se déroule selon les règles sportives de la FFA.

a) Jury

Le jury est composé du comité d'organisation de l'événement. Les éventuelles réclamations peuvent être faites conformément aux procédures fédérales. Leurs décisions sont sans appel.

b) Aide aux participants

Toute aide extérieure, y compris ravitaillement hors zone, est interdite et entraîne la disqualification du participant assisté.

c) Suiveurs

Aucun suiveur n'est accepté, sous peine de disqualification.

d) Assistance (cours en nature)

Aucune assistance n'est autorisée.

e) Limites horaires

Pour la course du 26 km, le temps de passage maximum au point Ravitaillement n°2 (aux alentours du 18^e km) est de 2h45.

Passé ce délai, les participants seront considérés comme hors-course, pourront continuer sous leur seule responsabilité et devront alors se conformer aux dispositions du Code de la Route. Un départ groupé sera réalisé depuis le point de ravitaillement pour rapatrier les participants le souhaitant.

Pour la course du 44km :

- Le temps de passage maximum au point de ravitaillement n°1 (aux alentours du 17^e km) est de 2h30 : passé ce délai, les participants seront considérés comme hors-course, pourront continuer sous leur seule responsabilité et devront alors se conformer aux dispositions du Code de la Route. Un départ groupé sera réalisé depuis le point de ravitaillement pour rapatrier les participants le souhaitant.
- Le temps de passage maximum à la séparation des parcours du 26 et du 44km (aux alentours du 32^e km) est de 5h00. Passé ce délai, les participants seront considérés comme hors-course et devront rallier l'arrivée en empruntant la fin du parcours du 26km. Un serre-file accompagnera le dernier coureur sur cette portion.

f) Chronométrage

Le chronométrage est assuré par transducteurs électroniques intégrés au dossard sauf pour les courses enfants de 550 m et 1100 m (École d'athlétisme et Poussins) qui ne sont pas chronométrées ;

Le port d'un transducteur ne correspondant à l'identité du porteur entraînera la disqualification du participant.

Le transducteur devra être restitué à l'arrivée, en cas de non-restitution, il sera facturé 10 €.

Pour toutes les courses chronométrées, le temps de course sera mesuré au passage de la cellule présente sous l'arche d'arrivée.

Pour le 44km, deux cellules chronométriques intermédiaires seront disposées sur le parcours pour s'assurer du passage des participants. Une absence sur l'un de ces points entrainera la disqualification du participant.

8. CLASSEMENTS ET RECOMPENSES

a) Classements

Il sera établi un classement au scratch (hommes et femmes) pour les courses suivantes :

- Course de 44 km
- Course de 26 km
- Course de 14 km
- Course de 4000 m (Minimes et Cadets)
- Course de 2100 m (Benjamins)

Un classement spécifique sera établi pour les challenges suivants :

- Challenge Convivial : inscription d'une équipe de 3 personnes avec un athlète sur le 26 km, un athlète sur le 14 km et un athlète enfant inscrit sur l'une des deux courses classées (enfant né en 2015 et avant). Le classement, par ordre croissant, sera établi en additionnant les places de chacun des trois participants au scratch.
- Challenge Organisation : inscription libre des participants à une organisation dont ils font partie (entreprise, association, institution, etc.). L'organisation doit avoir une existence légale. L'organisation n'a pas d'obligation d'officialiser sa participation. Les participants ont possibilité d'ajouter leur organisation au moment de leur inscription. Le classement, par ordre décroissant, sera établi en additionnant le nombre de finissants aux 14, 26 et 44 km par organisation. En cas d'égalité, la plus petite somme des places de l'ensemble de l'équipe sera prioritaire.

b) Récompenses

Un podium est organisé à l'issue de chaque course classée pour les 3 premiers arrivés au scratch (hommes et femmes) avec remise de cadeaux, ainsi que pour les challenges.

Il n'y aura pas de podiums par catégories.

Un cadeau « Course des Volcans 50^e édition » est prévu pour chaque participant sous réserve de restitution du transducteur électronique de chronométrage.

c) Primes

Aucune prime n'est prévue.

d) Publication des résultats

Les résultats seront publiés sur le lieu d'arrivée et sur les sites internet suivants (www.coursedesvolcans.org ; athle.fr).

Conformément à la loi dite « Informatique et Libertés », les participants peuvent s'opposer à la parution de leurs résultats sur ces sites en cas de motif légitime (pour la FFA, en faire directement la demande à l'adresse électronique dpo@athle.fr).

e) Ravitaillements

Pour le 14km, il est prévu :

- Un ravitaillement solide et liquide en cours de course (aux alentours du 6^e km)
- Une collation à l'arrivée.

Pour le 26km, il est prévu :

- Deux ravitaillements solides et liquides en cours de course (aux alentours du 6^e et 18^e km)
- Une collation à l'arrivée.

Pour le 44km, il est prévu :

- Deux ravitaillements solides et liquides en cours de course (aux alentours du 17^e et du 29^e km)
- Trois ravitaillements liquides en cours de course (aux alentours du 9^e km, 35^e et du 40^e km)
- Une collation à l'arrivée

Aucun gobelet n'est fourni aux participants qui doivent venir équiper (préconisation : écocup souple).

9. SÉCURITÉ ET SOINS

a) Voies utilisées

La compétition se déroule sur pistes ou chemins en milieu naturel. Il existe quelques portions goudronnées notamment 200m vers l'aire de départ/arrivée de toutes les courses et pour le 26km et 44km :

- Traversées de Routes Départementales (2 pour le 26km, 8 pour le 44km),
- Portion goudronnée de 150 mètres aux alentours du dernier tiers des parcours, le long d'une route.

Les traversées de Routes Départementales seront balisées et sécurisées par la présence de signaleurs et par une signalisation temporaire installée par le Conseil Départemental du 63 ; la priorité sera réservée aux véhicules, les signaleurs auront la faculté d'arrêter les coureurs. Tout manquement à ce point de règlement pourra être sanctionné par l'exclusion du participant de la course par l'organisateur.

b) Sécurité des participants

La sécurité est assurée par un médecin et par les équipes de secourisme agréées présentes sur la zone de départ/arrivée et sur les parcours. Le médecin sera assisté d'un infirmier. Deux postes de secours seront présents (l'un sur la zone de départ/arrivée, l'autre au premier ravitaillement du 44km) ainsi qu'une équipe en ambulance et un binôme en véhicule léger. L'ensemble sera piloté par un chef de section des secouristes assisté par deux logisticiens.

c) Entraide entre participants

Tout participant est tenu à assistance en cas d'accident d'un autre participant, dans l'attente des secours.

d) Stands de récupération

Il n'est prévu à l'arrivée de stand de récupération. Cependant, la tente de secourisme pourra accueillir les participants nécessitant une assistance particulière.

10. PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Tout abandon de matériel, tout jet de déchet, hors des lieux prévus à cet effet entraînera la disqualification du participant fautif.

11. DROIT À L'IMAGE

Par sa participation, le participant renonce à tout droit personnel à l'image et autorise l'organisateur ainsi que ses ayants droit et

partenaires à utiliser celle-ci sur tout support, pour une durée de 2 ans, dans le monde entier.

12. UTILISATION DES DONNÉES PERSONNELLES (RGPD)

Les données à caractère personnel recueillies lors de l'inscription ne seront utilisées par l'organisateur et ses partenaires que dans les conditions suivantes :

- communication au sujet de la présente édition (rappel mail, diffusion des résultats)
- les informations médicales recueillies seront utilisées uniquement pour permettre la validation de l'inscription et le respect des conditions d'assurance
- contact en cas d'urgence ou force majeure
- information par mail pour les éditions suivantes de la course

13. FORCE MAJEURE

En cas de force majeure, l'organisateur pourra à tout instant mettre fin à la manifestation. Les participants en seront prévenus par tous moyens possibles, ils devront alors se conformer strictement aux directives de l'organisation. Le non-respect de ces consignes, entraînera de-facto, la fin de la responsabilité de l'organisateur. Le participant ne pourra prétendre à aucun remboursement, ni aucune indemnité à ce titre.

14. ANNULATION

L'organisateur se réserve la faculté d'annuler la manifestation soit sur requête de l'autorité administrative, soit en cas de force majeure. Aucune indemnité ne pourra être versée à ce titre. Les participants seront remboursés de leurs frais d'engagement à l'exception de frais de dossier, ils ne pourront prétendre à aucune autre indemnité à ce titre.